

# MÉMENTO POUR LA PRÉVENTION

## Bien-être au travail 2018

### RÉDIGÉ PAR:

IR. ROGER DE GRUYTER

*Gérant RAM bvba*

*Consulting, training, coaching, audit*

IR. HENDRIK DE LANGE

*Ingénieur en sécurité*

IR. LUC VAN HAMME

*Conseiller général*

*Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale*

*Inspection du travail (Contrôle du bien-être au travail)*

*Chef des directions régionales*

CHRISTOPHER BOON

*Information Specialist*

### Avec la collaboration de:

ANNELIES KEEMINK, HUGO VAN CRAENENDONCK

*Gérants Humat Veiligheidsopleidingen*

DONALD GOEDHEID

*Conseiller en prévention / Coordinateur de sécurité CTM, Communicart Event bvba*

MONIEK GEERDENS

*Gérante Mivera bvba*

RONNY MAES

*Directeur SIPPT / Coordinateur environnemental, Philips Belgium*

STEEFAAN HENDERIECKX, WILLEM KOLPA, PETER ROEF, HERMAN VERDYCK

*Centre de documentation PVI*



Wolters Kluwer

La copie a été clôturée le 6 septembre 2017.

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

© 2017 Wolters Kluwer Belgium SA  
Waterloo Office Park  
Drève Richelle 161 L  
1410 Waterloo  
Tél.: 0800 16 868  
Fax: 0800 17 529  
[www.wolterskluwer.be](http://www.wolterskluwer.be)  
E-mail: [client.BE@wolterskluwer.com](mailto:client.BE@wolterskluwer.com)

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2017/2664/370  
ISBN 978-90-46-59957-0  
BP/MECOP-PI17001

# TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

Nouveau dans cette édition 2018

V

<b>I LOIS, RÈGLEMENTS, NORMES, MARQUES</b>	<b>1</b>
<b>1. Aperçu de la réglementation</b>	<b>2</b>
1.1. Loi sur le Bien-être 96	3
1.1.1. Règlement Général pour la Protection du Travail (RGPT)	5
1.1.2. Code du Bien-être au travail (2017)	5
1.1.3. AR, AM et Circulaires	7
1.1.4. Dérogations à la réglementation sur le bien-être	7
1.2. Accord de coopération Bien-être et Environnement	8
1.3. Sécurité des produits et des services	10
1.4. Loi Normes de produits de 98	11
1.5. Code des mines	11
1.6. Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)	12
1.7. Législation en matière d'environnement	12
1.7.1. Permis d'environnement - Région wallonne	12
1.7.2. Permis d'environnement - Région de Bruxelles-Capitale	14
1.7.3. Permis d'environnement - Région flamande	15
1.8. Autres réglementations relatives au Bien-être au travail	15
1.8.1. Règlement de travail	15
1.8.2. Formation, expertise et protection des conseillers en prévention	15
1.8.3. Rayonnements ionisants et non-ionisants	16
1.8.4. Lois et arrêtés d'exécution sectoriels sur l'hygiène de l'environnement et les normes de produit	16
1.8.5. Substances et préparations dangereuses	16
1.8.6. Santé publique et hygiène - Denrées alimentaires - Tabac	17
1.8.7. Responsabilité du produit et sécurité du produit	17
1.8.8. Réglementation au niveau provincial et communal	19
1.8.9. Divers	19
1.9. Assurance accidents du travail	19
1.10. Indemnisation des maladies professionnelles	20
1.11. Textes relatifs à la législation sur le bien-être et l'environnement	20
1.12. Réglementation européenne	20
1.12.1. Instruments législatifs de l'UE	21

1.12.2.	Directives sociales Sécurité et Santé au Travail	22
1.12.3.	Réglementation européenne relative à la libre circulation: sécurité et santé du matériel	22
1.12.4.	Réglementation européenne relative à la libre circulation: sécurité et santé des substances et des mélanges	24
1.12.5.	Directives Seveso	25
1.12.6.	Transposition d'une directive européenne dans la réglementation fédérale belge	25
1.12.7.	Législation européenne en préparation	26
<b>2.</b>	<b>Normalisation et réglementation</b>	26
2.1.	Bureau de normalisation (NBN)	28
2.2.	Portée juridique des normes belges	28
2.3.	Normes européennes dans le cadre des directives européennes	29
<b>3.</b>	<b>Marques de conformité - Certification - Accréditation</b>	29
3.1.	Intérêt de la marque de conformité - Garantie de sécurité	29
3.2.	Méthodes pour assurer la garantie de sécurité	30
3.3.	Marques - Labels - Marques de conformité	31
3.4.	Certification	33
3.5.	Accréditation	34
3.5.1.	Définitions	34
3.5.2.	Le système belge d'accréditation BELAC	35
3.5.3.	Accréditation au niveau international	35
<b>4.</b>	<b>Surveillance de la réglementation du Bien-être</b>	35
4.1.	Structure du SPF ETCS	35
4.2.	Surveillance - Contrôle de la réglementation	37
4.3.	Responsabilité	40
4.3.1.	Responsabilité pénale	40
4.3.2.	Responsabilité civile	41
4.4.	Sanctions pénales - Sanctions - Procédure disciplinaire - Mesures pénales	42
4.5.	Politique des poursuites - Poursuite pénale	44
<b>5.</b>	<b>Ressources complémentaires</b>	48
5.1.	Bibliographie	48
5.1.1.	Belgique - Bien-être au travail, sécurité du travail	48
5.1.2.	Environnement	48
5.1.3.	Normalisation - Certification	48
5.1.4.	Europe	49
5.2.	Sites Web et Banques de données	49
<b>6.</b>	<b>Tableaux</b>	51

<b>II</b>	<b>RÉPARTITION DES TÂCHES DANS L'ENTREPRISE</b>	113
<b>1.</b>	<b>Employeur - Travailleur</b>	113
1.1.	Employeur	113
1.2.	Travailleur	114
<b>2.</b>	<b>Ligne hiérarchique</b>	115
2.1.	Commandes, acquisitions, achats par la ligne hiérarchique	116
2.2.	Elaboration des instructions écrites par la ligne hiérarchique	117
2.3.	Formation pour et par la ligne hiérarchique	117
2.4.	Documentation	117
2.5.	Dépister les risques et les dangers, prendre des mesures de prévention	118
2.6.	Plan global de prévention (PGP) - Plan d'action annuel (PAA)	118
<b>3.</b>	<b>Services pour la Prévention et la Protection au Travail - SIPPT et SEPPT</b>	118
3.1.	Création et composition du service PPT	119
3.1.1.	Généralités	119
3.1.1.1.	Principes	119
3.1.1.2.	Classification des entreprises et institutions (A-B-C-D) en fonction de leur taille et de leur activité	120
3.1.1.3.	Missions et tâches des services PPT	121
3.1.2.	Le Service Interne pour la Prévention et la Protection au Travail - SIPPT	121
3.1.3.	Le Service Externe pour la Prévention et la Protection au Travail - SEPPT	125
3.1.4.	Formation des conseillers en prévention	135
3.1.4.1.	Connaissance de la législation en matière du bien-être au travail	135
3.1.4.2.	Formation des conseillers en prévention en sécurité au travail	136
3.1.4.3.	Formation des conseillers en prévention-médecins du travail (CP-MT)	138
3.1.4.4.	Formation des conseillers en prévention - Aspects psychosociaux du travail	138
3.1.4.5.	Formation des conseillers en prévention - Ergonomie	139
3.1.4.6.	Formation des conseillers en prévention - Hygiène du travail	139
3.1.4.7.	Recyclage des conseillers en prévention	140
3.1.5.	Protection du conseiller en prévention	140
3.1.6.	Rémunération complémentaire du conseiller en prévention	141
3.2.	Rôle et compétences des services PPT - SIPPT et SEPPT	142
3.2.1.	Rôle et compétence du SIPPT	142

3.2.2.	Rôle et compétence du service externe PPT - SEPPT	144
3.3.	Missions et tâches des services PPT - SIPPT et SEPPT	144
3.3.1.	Répartition des tâches entre service interne et service externe PPT	146
3.3.2.	Collaboration Service Interne et Service Externe	147
3.3.3.	Missions du service PPT en relation avec le Comité PPT	148
3.3.4.	Tâches des Services PPT en rapport avec le Système Dynamique de Gestion des Risques - SDGR	148
3.3.5.	Rapport mensuel du SIPPT	150
3.3.6.	Rapport annuel des Services PPT	151
3.3.6.1.	Rapport annuel du SIPPT	151
3.3.6.2.	Rapport annuel du SEPPT	152
3.3.7.	Missions de l'employeur, où les Services PPT peuvent être impliqués	152
3.4.	Autres acteurs et personnes impliqués dans le fonctionnement des services PPT	152
<b>4.</b>	<b>Organisation de la surveillance de santé</b>	<b>153</b>
4.1.	Section ou département Surveillance médicale du Service PPT	153
4.2.	Surveillance de santé des travailleurs	153
4.3.	Modalités pratiques de la surveillance de santé	155
4.4.	Pratiques de prévention dans le cadre de la surveillance de santé	156
4.4.1.	Examens médicaux préventifs	156
4.4.2.	Vaccinations et tests tuberculiques	161
4.4.3.	Dossier de santé (Code art. I.4-83 à 97)	161
4.5.	Décision du conseiller en prévention-médecin du travail	162
4.6.	Place de la gestion de la santé en entreprise dans la gestion de la santé	164
4.7.	Réforme des services externes PPT – SEPPT à partir de 2016	164
<b>5.</b>	<b>Le Comité pour la Prévention et la Protection au Travail – Comité PPT – CPPT et Comités de concertation</b>	<b>166</b>
5.1.	Constitution et composition du Comité PPT	167
5.2.	Missions, tâches et compétences du Comité PPT	168
5.3.	Droit à et obligation d'information du Comité PPT	171
5.3.1.	Documentation rassemblée par l'employeur	171
5.3.2.	Documentation que l'employeur est tenu de fournir au Comité PPT ou qu'il doit tenir à sa disposition	171
5.3.3.	Informations recueillies lors de l'enquête sur place et par d'autres contrats	172
5.3.4.	Information sur l'environnement pour le Comité PPT	173
5.4.	Droit et obligation d'avis du Comité PPT - Avis CPPT	174
5.5.	Accord préalable du Comité PPT	175
5.6.	Surveillance par le Comité PPT	175

5.7.	Fonctionnement du Comité PPT	176
5.7.1.	Règlement d'ordre intérieur du Comité PPT	176
5.7.2.	Réunions du Comité PPT	177
5.7.3.	Réunions préparatoires du Comité PPT	180
5.7.4.	Planification de points de l'ordre du jour du Comité PPT revenant régulièrement	180
5.7.5.	Suites à donner à l'avis du Comité PPT	180
5.8.	Délégation syndicale – Délégation du personnel	181
5.9.	Participation directe des travailleurs	182
5.10.	Missions du conseil d'entreprise, reprises par le Comité PPT	183
5.10.1.	Conseil d'entreprise	183
5.10.2.	Missions du conseil d'entreprise qui peuvent être attribuées au Comité PPT	183
5.11.	Comités de concertation dans le secteur public	184
<b>6.</b>	<b>Services externes pour les contrôles techniques - SECT et organismes agréés</b>	186
6.1.	Fonctionnement pratique d'un Service externe CT - SECT	187
6.2.	Contrôles réglementaires, agréments et inspections	188
6.2.1.	Qu'est-ce qui doit être contrôlé et à quel moment?	188
6.2.2.	Comment effectuer le suivi?	189
<b>7.</b>	<b>Conseiller à la sécurité pour le transport de marchan- dises dangereuses - CSTMD (AR 5.7.06- MB 22.8.06)</b>	190
<b>8.</b>	<b>Médecin-contrôleur - Médecin-arbitre pour la détermi- nation de l'incapacité de travail</b>	192
<b>9.</b>	<b>Expert en matière d'examen d'accidents du travail grave</b>	193
<b>10.</b>	<b><i>Port Facility Security Officer– PFSO</i></b>	194
<b>11.</b>	<b>Conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux (CPAP, CPPSY) – Personne de confiance</b>	195
<b>12.</b>	<b>Responsable de la biosécurité</b>	195
<b>13.</b>	<b>Coordinateur de sécurité CTM</b>	196
<b>14.</b>	<b>Autres outils</b>	196
14.1.	Bibliographie	196
14.1.1.	Services PPT - Conseiller en prévention	196
14.1.2.	Surveillance de la santé - Médecine du travail	197
14.1.3.	Comité PPT - Délégation syndicale - Conseil d'entreprise	197
14.2.	Services, organisations, instances	197
14.3.	Formation, information	198
14.3.1.	Formation des membres du comité PPT	198
14.3.2.	Cours de base pour les conseillers en prévention	198
14.3.3.	Module de base multidisciplinaire et module de spécialisation du premier niveau	198

14.3.4.	Module de base multidisciplinaire et module de spécialisation du second niveau	199
14.3.5.	Formation de la ligne hiérarchique	199
14.4.	Sites web, CD-Roms, Logiciels, Apps	199
<b>15.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>200</b>
<b>III</b>	<b>DANGERS, RISQUES ET PRÉVENTION</b>	<b>261</b>
<b>1.</b>	<b>Définition de quelques notions</b>	<b>261</b>
1.1.	Dangers - Risque - Dommage - Prévention	261
1.2.	Sécurité - Produit sûr/produit dangereux - Service sûr/service dangereux	263
1.3.	Ergonomie – Facteurs humains	265
1.4.	Hygiène du travail - Hygiène industrielle	267
1.5.	Gestion de la qualité - Gestion de la sécurité - Gestion de l'environnement	268
1.6.	Responsible Care et Entreprise durable	269
1.6.1.	Responsible Care	269
1.6.2.	Entreprise durable - Responsabilité sociétale des entreprises	269
<b>2.</b>	<b>Nature des dommages, cas de dommage</b>	<b>270</b>
2.1.	Dommages humains	270
2.1.1.	Lésion corporelle (ou dommage corporel aigu)	270
2.1.1.1.	Définition de l'accident	271
2.1.1.2.	Définition de l'accident du travail/accident sur le chemin du travail	271
2.1.1.3.	Définition de l'accident majeur - accident du travail grave - accident du travail très grave - accident du travail bénin	274
2.1.1.4.	Types d'accident avec lésions	275
2.1.1.5.	Taux de fréquence Tf et Taux de gravité Tg	276
2.1.1.6.	Fiche d'accident du travail	276
2.1.1.7.	Indemnisation de la victime d'un accident du travail	276
2.1.1.8.	Déclaration de l'accident du travail à l'assureur	277
2.1.1.9.	Notification de l'accident du travail très grave à l'inspection du travail	281
2.1.1.10.	Agence fédérale des risques professionnels - FEDRIS	281
2.1.1.11.	Assureurs Accidents du travail	281
2.1.1.12.	Enquête sur l'accident du travail	282
2.1.1.13.	Risque aggravé	285
2.1.1.14.	Accident technologique et catastrophe technologique de grande ampleur	287
2.1.2.	Dommages pour la santé (corporels ou mentaux)	288
2.1.2.1.	Définition de la santé	288



2.1.2.2.	Capacité contributive - Contrainte - Charge	289
2.1.2.3.	Définition de la maladie professionnelle	290
2.1.2.4.	Listes des maladies professionnelles	290
2.1.2.5.	Indemnisation de la victime d'une maladie professionnelle	291
2.1.2.6.	Déclaration de la maladie professionnelle auprès de l'Agence fédérale des risques professionnels - FEDRIS	292
2.1.2.7.	Demande en réparation pour maladie professionnelle	292
2.2.	Dommages matériels	294
2.3.	Dommages pour l'environnement	294
2.4.	Perturbations du fonctionnement - Dysfonctionnement - HEEPO - Incidents - Presque-accidents	294
<b>3.</b>	<b>Prévention - Maîtrise des risques - Approche systématique</b>	296
3.1.	Système dynamique de gestion des risques - SDGR	296
3.1.1.	Domaines, principes et domaines d'action du Système Dynamique de Gestion des Risques - SDGR	300
3.1.2.	Contenu du Système Dynamique de Gestion des Risques	301
3.1.3.	Déclaration d'intention Bien-être	302
3.1.4.	Identification des dangers - Analyse des risques - Inventaire des risques et évaluation du risque - AR/IER	304
3.1.4.1.	Identifier les dangers - Dépister les dangers	306
3.1.4.2.	Constater et déterminer plus précisément les risques - Identifier les personnes exposées	306
3.1.4.3.	Évaluation des risques	307
3.1.5.	Mesures de prévention	308
3.2.	Méthodes et techniques d'AR/IER	309
3.2.1.	Listes de contrôle/ou check-lists	309
3.2.2.	Analyse de tâche (à risque) - Analyse de fonction	310
3.2.3.	Analyse du poste de travail	311
3.2.4.	Analyse participative du risque - APR	312
3.2.5.	Méthodes et techniques d'observation	313
3.2.6.	Méthodes d'interrogation et échelles d'appréciation	314
3.2.7.	Analyse par l'arbre des fautes - Arbre des causes - Arbre des défaillances - Arbre de panne	314
3.2.8.	Analyse par le modèle des dominos	315
3.2.9.	Audit (Diagnostic) - Sécurité, Santé, Hygiène, Environnement	315
3.2.10.	Évaluation mathématique ou quantitative du risque	318
3.2.11.	Analyse de risque de dernière minute - LMRA	319
3.2.12.	Techniques d'évaluation des risques: ISO 31010: 2009	319

3.3.	Plan global de prévention - PGP	320
3.4.	Plan d'action annuel - PAA	321
3.5.	Systèmes de management - Systèmes de gestion	323
3.6.	Coûts et bénéfices des mesures de prévention	325
<b>4.</b>	<b>Procédure d'achat - Code - RGPT - Les trois feux verts</b>	<b>326</b>
4.1.	Maîtrise des risques avant la commande	327
4.2.	Maîtrise des risques lors de la livraison: attestation du fournisseur	328
4.3.	Maîtrise des risques avant la mise en service	328
4.4.	Procédure d'achat simplifiée - Procédure de commande	329
<b>5.</b>	<b>Exclure ou limiter l'exposition</b>	<b>329</b>
<b>6.</b>	<b>Signalisation du risque résiduel - Signalisation de sécurité et de santé</b>	<b>331</b>
6.1.	Signalisation et signaux de sécurité	331
6.2.	Étiquetage et codes couleur pour les bouteilles à gaz	333
6.3.	Conduites et tuyauteries	333
6.4.	Dimensions des panneaux de signalisation	334
6.5.	Signaux lumineux	334
6.6.	Étiquetage des substances et des mélanges chimiques	334
<b>7.</b>	<b>Accueil, instructions, formation, entraînement</b>	<b>335</b>
7.1.	Accueil et accompagnement des nouveaux travailleurs	335
7.2.	Formation et information des travailleurs	336
7.3.	Instructions	338
7.3.1.	Instructions écrites - Notice d'utilisation	338
7.3.2.	Rédaction des instructions pour les travailleurs	340
7.3.3.	Aides pour la rédaction des instructions	342
<b>8.</b>	<b>Influence sur le comportement, promotion de la sécurité</b>	<b>342</b>
<b>9.</b>	<b>Équipements de protection individuelle - EPI</b>	<b>343</b>
9.1.	Définitions et principes avant utilisation	343
9.2.	Achat d'EPI	344
9.3.	Marquage sur les EPI ou sur l'emballage	346
9.4.	Protection individuelle de la tête	347
9.5.	Protection individuelle de l'ouïe	348
9.6.	Protection individuelle des yeux et du visage	350
9.7.	Protection individuelle des voies respiratoires	352
9.7.1.	Équipements dépendants de l'atmosphère ambiante	354
9.7.1.1.	Système de filtration de particules	354
9.7.1.2.	Système de filtration de gaz et de vapeurs	354
9.7.1.3.	Système de filtration combinée gaz-vapeur et particules	355
9.7.2.	Équipements indépendants de l'atmosphère ambiante	355
9.7.2.1.	Appareils non autonomes à adduction d'air pur	355

9.7.2.2.	Appareils non autonomes à adduction d'air comprimé	356
9.7.2.3.	Appareils autonomes à circuit ouvert (avec réserve d'air comprimé - EN 137)	356
9.7.2.4.	Appareils autonomes à circuit fermé (avec réserve d'oxygène - EN 145)	357
9.8.	Protection individuelle de la main et du bras	360
9.8.1.	Généralités	360
9.8.2.	Gants de protection contre les risques mécaniques - EN 388	362
9.8.3.	Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes - EN 374	362
9.8.4.	Gants de protection contre les risques thermiques (chaleur et feu) - EN 407	362
9.8.5.	Gants de protection contre le froid (froid par contact et par conduction) - EN 511	363
9.8.6.	Gants de protection contre les radiations ionisantes et la contamination radioactive - EN 421	363
9.8.7.	Autres gants de protection	364
9.9.	Protection individuelle des pieds et des jambes	364
9.10.	Protection individuelle de la peau	366
9.11.	Protection individuelle du tronc et de la région abdominale	366
9.12.	Protection individuelle du corps entier	366
9.13.	Protection individuelle contre la chute	366
9.14.	Vêtements de travail personnels	368
9.14.1.	Vêtements de protection personnels - Vêtements de sécurité	369
9.14.2.	Protection individuelle contre le rayonnement ionisant	371
9.14.3.	Vêtements de signalisation	372
<b>10.</b>	<b>Limiter les conséquences des dommages - Planification d'urgence - Premiers secours</b>	<b>372</b>
<b>11.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	<b>375</b>
11.1.	Bibliographie	375
11.1.1.	Politique de prévention - SDGR	375
11.1.2.	Méthodes et techniques - Appréciation du risque	376
11.1.3.	Equipements de protection individuelle - EPI	379
11.1.4.	Premiers secours	379
11.2.	Services, organisations, instances	379
11.3.	Formation, sensibilisation	379
11.4.	Moyens audiovisuels	379
<b>12.</b>	<b>Figures</b>	<b>379</b>
<b>13.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>397</b>

<b>IV INCENDIE ET EXPLOSION</b>	447
<b>1. Nature des dangers et des risques</b>	447
<b>2. Statistiques</b>	448
<b>3. Définitions, grandeurs</b>	448
3.1. Combustibilité (non-combustibilité)	448
3.2. Triangle du feu - Pentagone du feu	448
3.3. Température d'auto-inflammation	449
3.4. Point d'éclair - Température d'inflammabilité - Point de feu	450
3.5. Inflammabilité	450
3.6. Limites d'explosivité d'un mélange explosif - Explosive Limits - Zündgrenzen	452
3.7. Atmosphère explosive	452
3.8. Classes de feux	453
3.9. Résistance au feu	453
3.10. Réaction au feu des matériaux de construction	454
3.11. Propagation de la flamme	455
3.12. Protection contre l'incendie	455
3.13. Définitions relatives aux bâtiments	455
<b>4. Prévention de l'incendie (et de l'explosion) sur les lieux de travail</b>	456
4.1. AR/IER prévention incendie	456
4.1.1. Dossier relatif à la prévention de l'incendie	457
4.1.2. Mesures de prévention en matière d'incendie	458
4.2. Prévention incendie de premier ordre	458
4.2.1. Mesures techniques de construction	458
4.2.2. Réglementation relative à la sécurité incendie	459
4.2.3. Terminologie	463
4.2.4. Possibilités d'évacuation liées à la construction	465
4.2.5. Aspects techniques de construction: détection et alarme incendie, équipements de protection collective	465
4.3. Prévention incendie de deuxième ordre	466
4.3.1. Prévention incendie en vue d'éliminer les dangers	466
4.3.1.1. Protection des travailleurs exposés au risque d'atmosphères explosives	466
4.3.1.2. Dossier de zonage - Document relatif à la prévention des explosions	467
4.3.1.3. Matériel pour les emplacements à atmosphères explosibles	469
4.3.1.4. Mesures spécifiques relatives aux substances inflammables et combustibles	471
4.3.1.5. Contrôle et entretien périodiques	471
4.3.1.6. Permis de feu - Permis de travail à point chaud	471
4.4. Prévention incendie de troisième ordre	473

4.4.1.	Création du service de lutte contre l'incendie (SLCI)	473
4.4.2.	Annonce	473
4.4.3.	Alerte et alarme en cas d'incendie	474
4.4.4.	Mise en sécurité des personnes	474
4.4.5.	Moyens de lutte contre l'incendie	475
4.4.6.	Dossier d'intervention	476
4.4.7.	Plan d'urgence interne	476
4.4.8.	Formation et information des travailleurs	477
4.4.9.	Gestion du service de lutte contre l'incendie	478
4.4.10.	Assurance responsabilité incendie	479
<b>5.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	479
5.1.	Bibliographie	479
5.2.	Services, organisations, instances	482
5.3.	Formation, instruction, information	483
5.4.	Moyens audio-visuels - Vidéos, films, diapos	483
5.5.	Sites Web	483
5.6.	Apps	483
<b>6.</b>	<b>Tableaux</b>	483
<b>V</b>	<b>ÉLECTRICITÉ</b>	487
<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	487
<b>2.</b>	<b>Dangers et risques liés à l'électricité</b>	489
2.1.	Electrification - Electrocutation	490
2.1.1.	Intensité du courant électrique	490
2.1.2.	Durée de passage du courant	491
2.1.3.	Fréquence du courant/de la tension électrique	492
2.1.4.	Le chemin suivi par le courant dans le corps	493
2.1.5.	Qui est victime d'électrification?	493
2.2.	Incendie et explosion	494
<b>3.</b>	<b>Définitions, grandeurs, unités</b>	494
3.1.	Circuits	494
3.2.	Classes de matériel électrique	494
3.3.	Compatibilité électromagnétique (CEM)	495
3.4.	Conducteur de protection (RGIE, art. 70)	495
3.5.	Contact direct et indirect	495
3.6.	Coupe-circuit à fusible	496
3.7.	Degré de protection IPXX du matériel électrique (RGIE, art. 29, 226 et 227)	497
3.8.	Disjoncteur automatique	498
3.9.	Domaines de tension	498
3.10.	Garantie de sécurité	498
3.11.	Influences externes	499
3.12.	Installation de mise à la terre	499

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.13.	Intensité nominale	500
3.14.	Interrupteur différentiel automatique	500
3.15.	Liaison équipotentielle (RGIE, art. 72)	500
3.16.	Personnes compétentes, qualification des personnes, BA4/BA5	501
3.17.	Prises de terre	502
3.18.	Tension limite conventionnelle absolue ( $U_L$ )	503
3.19.	Travail hors tension - Travail sous tension	503
3.20.	Très basse tension de sécurité (TBTS)	503
<b>4.</b>	<b>Mesures de prévention</b>	504
4.1.	Protection contre le contact direct	504
4.2.	Protection contre le contact indirect	505
4.3.	Electricité statique	505
4.3.1.	Risques	505
4.3.2.	Prévention	506
4.4.	Mesures de prévention lors du travail sur les installations électriques	506
4.5.	Contrôle (périodique) des installations électriques	507
4.6.	Signalisation	507
<b>5.</b>	<b>Prescriptions pour les installations et le matériel électrique</b>	508
5.1.	RGIE	508
5.2.	Directive Basse tension de l'Union européenne	508
5.3.	Compatibilité électromagnétique - EMC	509
5.4.	Matériel électrique antidéflagrant	509
5.5.	Marquage CE	509
<b>6.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	510
6.1.	Bibliographie	510
6.2.	Sites web	511
6.3.	Services, organisations, instances	511
6.4.	Formation, information, sensibilisation	511
6.5.	Moyens audiovisuels	511
6.6.	Apps	512
<b>7.</b>	<b>Tableaux</b>	512
<b>VI</b>	<b>PRODUITS ET AGENTS AUX PROPRIÉTÉS DANGEREUSES – PAPD</b>	519
<b>1.</b>	<b>Nature des risques</b>	519
<b>2.</b>	<b>Réglementation</b>	520
2.1.	La mise en place et le fonctionnement du marché intérieur (TFUE, art. 114): REACH et CLP	520
2.1.1.	REACH	520
2.1.2.	CLP	523
2.2.	La sécurité et la santé des travailleurs (TFUE, art. 153)	523

<b>3.</b>	<b>Définitions</b>	524
3.1.	Accident majeur - Directive Seveso	524
3.2.	Aérosol (bombe)	524
3.3.	Agent biologique	524
3.4.	Agent chimique	525
3.5.	Autorisations - Permis	525
3.6.	Biocide	526
3.7.	Concentrations	526
3.8.	Déchet toxique	527
3.9.	Doses	527
3.10.	Etudes d'Incidences sur l'Environnement - EIE	527
3.11.	Explosif	528
3.12.	Fiche de données de sécurité - SDS	528
3.13.	Nanomatériaux	528
3.14.	Numéro d'identification	529
3.15.	Produit auto-échauffant	530
3.16.	Produit autoréactif	530
3.17.	Produit cancérigène	530
3.18.	Produit comburant	531
3.19.	Produit corrosif	532
3.20.	Produit explosible	532
3.21.	Produit extrêmement inflammable	533
3.22.	Produit génotoxique	533
3.23.	Produit inflammable	533
3.24.	Produit irritant	534
3.25.	Produit mutagène	534
3.26.	Produit pyrophorique	534
3.27.	Produit sensibilisant	535
3.28.	Produit tératogène - Produit reprotoxique	535
3.29.	Rapport de sécurité	535
3.30.	Substance, mélange	535
3.31.	Toxicité aiguë	536
3.32.	Toxicité par aspiration	536
3.33.	Toxicité pour la reproduction	536
3.34.	Toxique	537
3.35.	Valeurs limites tolérables	537
3.35.1.	Valeurs-limites - Lieu de travail - Belgique	537
3.35.2.	Autres valeurs limites pour le lieu de travail	538
3.35.3.	Indicateurs biologiques d'exposition - BEI (ACGIH)	538
3.35.4.	Europe - Directive européenne 98/24/CEE. Agents chimiques	539
<b>4.</b>	<b>Prévention des dommages dus aux produits dangereux</b>	539
4.1.	Utilisation des produits dangereux - Principes de prévention - Mesures - Surveillance	539
4.2.	Identifier et évaluer les dangers et les risques des PAPD	543

4.3.	Comment déterminer et mesurer les dangers et les risques des produits dangereux?	543
4.4.	Traiter les risques	545
4.4.1.	Réglementation	545
4.4.1.1.	Aperçu de la réglementation	545
4.4.1.2.	Directive Seveso	545
4.4.1.3.	Stockage de produits dangereux	547
4.4.1.4.	Transport de produits dangereux	548
4.4.2.	Remplacement des produits par d'autres moins dangereux - Produits de substitution	548
4.4.2.1.	Produits interdits	548
4.4.2.2.	Produits avec limitation d'utilisation	549
4.4.2.3.	Agents cancérigènes (cancérogènes) ou mutagènes	549
4.4.2.4.	Amiante (asbeste)	550
4.4.2.5.	Agents biologiques	552
4.4.3.	Aspiration et ventilation	555
4.4.4.	Valeurs limites pour les concentrations de certaines substances dans l'atmosphère des lieux de travail	555
4.4.4.1.	Réglementation belge	555
4.4.4.2.	Evaluation de l'exposition et stratégie de mesurage	555
4.4.4.3.	Méthodes de mesure, laboratoires	558
4.4.4.4.	Liste belge des valeurs limites	558
4.4.5.	Equipements de protection individuelle - EPI	560
4.4.6.	Étiquetage selon SGH	560
4.4.6.1.	Classification	561
4.4.6.2.	Contenu de l'étiquette SGH	561
4.4.6.3.	Symboles	561
4.4.6.4.	Phrases H	561
4.4.6.5.	Phrases P	562
4.4.7.	Signalisation sur le lieu de travail	562
4.4.8.	Information des utilisateurs	562
4.4.8.1.	Information des utilisateurs professionnels - SDS	562
4.4.8.2.	Information pour les travailleurs	564
4.4.8.3.	Information à fournir au Centre Antipoisons	566
4.4.9.	Déchets	566
4.4.10.	Transport de PAPD	567
<b>5.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	<b>568</b>
5.1.	Bibliographie	568
5.1.1.	Généralités et caractéristiques des produits dangereux	568
5.1.2.	Sur les valeurs limites	570
5.1.3.	Ventilation, aération	570
5.1.4.	Transport de marchandises dangereuses	571
5.2.	Sites web	571



5.3.	Services, organisations, instances	571
5.4.	Formation, information, sensibilisation	571
5.5.	Moyens audiovisuels	571
5.6.	Apps	571
<b>6.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>572</b>
<b>VII</b>	<b>ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL</b>	<b>633</b>
<b>1.</b>	<b>Les équipements de travail et leurs risques</b>	<b>633</b>
<b>2.</b>	<b>Réglementation belge relative aux équipements de travail (y compris les machines)</b>	<b>638</b>
2.1.	Conception et construction – Mise sur le marché de machines	639
2.2.	Utilisation des équipements de travail – Code IV.	640
2.2.1.	Principes généraux	640
2.2.2.	Achat de machines avec marquage CE	642
2.3.	Normalisation	643
<b>3.</b>	<b>Sécurité et ergonomie des machines et installations</b>	<b>643</b>
3.1.	Evaluation du risque	644
3.2.	Organes de transmission	645
3.3.	Zone de traitement	646
3.3.1.	Aperçu des dispositifs techniques de sécurité (équipements de protection collective)	646
3.3.1.1.	Ecran fixe	646
3.3.1.2.	Ecran mobile équipé d'un dispositif de verrouillage (écran mobile avec couplage positif)	646
3.3.1.3.	Chasse-mains ou chasse-corps	647
3.3.1.4.	Protection automatique	647
3.3.1.5.	Barrage (matériel ou immatériel)	647
3.3.1.6.	Doubles commandes à mains	647
3.3.1.7.	Verrouillage à clé	648
3.3.1.8.	Alimentation automatique ou semi-automatique	648
3.3.1.9.	Pinces ou outils	648
3.4.	Dispositifs de commande	648
3.4.1.	Conception ergonomique des systèmes de commande	649
3.4.2.	Exemples de dispositifs de commande et exigences spécifiques	652
3.5.	Interrupteur principal et dispositif d'arrêt d'urgence	654
3.5.1.	Interrupteur principal	654
3.5.2.	Dispositif d'arrêt d'urgence	654
3.6.	Systèmes de signalisation et dispositifs de visualisation des données	656
3.6.1.	Signaux d'alarme	656

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.6.2.	Les couleurs comme dispositif de visualisation des données	657
3.7.	Dispositifs d'alimentation en énergie (conduites,...)	658
3.8.	Distances de sécurité et distances minimum	658
3.8.1.	Distances de sécurité lorsqu'on tend la main en hauteur	659
3.8.2.	Distances de sécurité lorsqu'on tend la main au-dessus d'un obstacle	659
3.8.3.	Distances de sécurité lorsqu'on tend la main vers un récipient	659
3.8.4.	Distances de sécurité lorsqu'on tend la main autour ou le long d'un obstacle	659
3.8.5.	Distances de sécurité lorsqu'on tend la main à travers une ouverture	660
3.8.6.	Distances de sécurité au goulot d'étranglement	662
<b>4.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	<b>663</b>
4.1.	Bibliographie	663
4.2.	Sites web	664
4.3.	Services, organisations, instances	664
4.4.	Formation, information, sensibilisation	664
4.5.	Moyens audiovisuels	664
4.6.	Apps	664
<b>5.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>665</b>
<b>VIII</b>	<b>TRANSPORT INTERNE</b>	<b>671</b>
<b>1.</b>	<b>Nature du risque</b>	<b>671</b>
<b>2.</b>	<b>Statistiques</b>	<b>671</b>
<b>3.</b>	<b>Définitions, grandeurs</b>	<b>672</b>
<b>4.</b>	<b>Maîtrise des risques professionnels</b>	<b>675</b>
4.1.	Analyse du risque	675
4.2.	Traiter les risques	676
4.2.1.	Appliquer la réglementation	676
4.2.2.	Transport manuel	677
4.2.2.1.	Manutention manuelle de charges	677
4.2.2.2.	Plan par étape: "Manutention manuelle de charges"	679
4.2.2.3.	Méthodes d'évaluation pour le soulèvement de charges	679
4.2.2.4.	Soulèvement de charges – Principe et technique	682
4.2.2.5.	Pousser et tirer	682
4.2.2.6.	Méthodes pour la détermination des gestes et des postures	683
4.2.3.	Transport à l'aide d'appareils de levage	685

4.2.3.1.	Construction des appareils de levage	685
4.2.3.2.	Achat et utilisation d'appareils de levage	686
4.2.3.3.	Formation de chauffeurs d'élévateurs	687
4.2.4.	Voies de circulation et infrastructure	688
4.2.5.	Elingage de charges – Matériel d'elingage – Accessoires d'elingage	688
4.2.5.1.	Marquage des accessoires de levage (AR 12.8.08 Machines, Annexe I, point 4)	688
4.2.5.2.	Charge de sécurité (CS) – Charge maximale (L max.) du matériel d'elingage	689
4.2.5.3.	Elingues plates	690
4.2.5.4.	Recommandations et règles complémentaires pour l'elingage de charges	690
4.2.5.5.	Gestes de commandement lors du travail avec appareil et engins de levage	690
4.2.6.	Engins de transport motorisés	690
<b>5.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	692
5.1.	Bibliographie	692
5.2.	Sites web	693
5.3.	Services, organisations, instances	693
5.4.	Formation, information, sensibilisation	693
5.5.	Moyens audiovisuels	693
5.6.	Apps	693
<b>6.</b>	<b>Tableaux</b>	694
<b>IX</b>	<b>CLIMAT ET FACTEURS D'AMBIANCE THERMIQUES</b>	697
<b>1.</b>	<b>Introduction</b>	697
<b>2.</b>	<b>Nature des risques</b>	697
<b>3.</b>	<b>Définitions, grandeurs, unités</b>	698
3.1.	Climat – Indice de climat	698
3.2.	Conduction	699
3.3.	Convection	699
3.4.	Degré d'humidité	699
3.5.	Echange de chaleur	699
3.6.	Evaporation	699
3.7.	Humidité relative	700
3.8.	Indice WBGT (Wet Bulb Globe Thermometer)	700
3.9.	Rayonnement thermique	701
3.10.	Température (valeurs d'action)	701
3.11.	Ventilation – Aération	702
3.12.	Vitesse de l'air	703
3.13.	Vitesse du vent	704

<b>4.</b>	<b>Prévention (approche systématique)</b>	704
4.1.	Analyse du risque (AR/IER)	704
4.2.	Programme de mesures techniques et organisationnelles	706
4.3.	Mesures obligatoires en cas de froid excessif ou de chaleur excessive	708
4.4.	Surveillance de santé	709
4.5.	Groupes à risques particulièrement sensibles	709
4.6.	Information et formation des travailleurs	710
<b>5.</b>	<b>Normalisation</b>	710
<b>6.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	711
6.1.	Bibliographie	711
6.2.	Sites web	711
<b>7.</b>	<b>Tableaux</b>	712
<b>X</b>	<b>BRUIT ET VIBRATIONS</b>	719
<b>1.</b>	<b>Le bruit</b>	719
1.1.	Nature des risques	719
1.2.	Définitions, grandeurs, unités	720
1.2.1.	Absorption	720
1.2.2.	Analyse de fréquence, bande d'octave, tiers d'octave	722
1.2.3.	Audiométrie	723
1.2.4.	Carte du bruit	723
1.2.5.	dB(A) - dB(B) - dB(C) - dB(D)	723
1.2.6.	Décibel (en abrégé dB)	724
1.2.7.	Détérioration de l'ouïe - Surdit� due au bruit	725
1.2.8.	Encoffrement	726
1.2.9.	Exposition personnelle (quotidienne-hebdomadaire) - Valeurs limites	727
1.2.10.	Fréquence en hertz (Hz)	727
1.2.11.	Indice d'évaluation du bruit NR	728
1.2.12.	Isolation acoustique	728
1.2.13.	Niveau sonore continu équivalent Leq en dB(A)	729
1.2.14.	Niveau de pression acoustique, puissance sonore (exprimées en décibels ou dB)	729
1.2.15.	Organe de l'ouïe	729
1.2.16.	Programme de lutte contre le bruit	729
1.2.17.	Sensibilité de l'ouïe	730
1.2.18.	Sonomètre	730
1.3.	Prévention (approche systématique)	731
1.3.1.	Dépister les dangers et les risques (inventaire et évaluation RIE)	731
1.3.1.1.	Mesurage du bruit	732
1.3.1.2.	Valeurs limites en matière d'inconfort et de g�ne	733

1.3.1.3.	Valeurs limites et valeurs d'exposition déclenchant l'action	734
1.3.2.	Traiter les risques	735
1.3.2.1.	Appliquer la réglementation	735
1.3.2.2.	Éliminer les dangers et les risques	738
1.3.2.3.	Limitier les dangers et les risques dus au bruit	739
1.3.2.4.	Limitier les conséquences: évaluation de santé	740
<b>2.</b>	<b>Vibrations</b>	740
2.1.	Nature des dangers et des risques	740
2.2.	Définitions, grandeurs, unités	741
2.2.1.	Amortissement	741
2.2.2.	Isolation vibratoire	741
2.2.3.	Valeurs d'appréciation	742
2.2.4.	Valeurs limites et valeurs d'action	742
2.2.5.	Vibration mécanique	743
2.3.	Prévention	743
2.3.1.	Déterminer et évaluer les dangers et les risques (AR/IER)	743
2.3.2.	Traiter les dangers et les risques	743
2.3.2.1.	Appliquer la réglementation	743
<b>3.</b>	<b>Aides complémentaires</b>	745
3.1.	Bibliographie	745
3.1.1.	Bruit	745
3.1.2.	Vibrations	745
3.2.	Services, organisations, instances	746
3.2.1.	Administration - Organisations	746
3.2.2.	Laboratoires - Fonctionnaires	746
3.3.	Formation, instruction, information	747
3.4.	Moyens audiovisuels - Vidéos, films, diapos	747
3.5.	Apps	747
<b>4.</b>	<b>Tableaux</b>	747
 <b>XI DOMAINES DE RISQUES SPÉCIFIQUES, ACTIVITÉS ET LIEUX DE TRAVAIL PARTICULIERS, TRAVAILLEURS SPÉCIFIQUES ET GROUPES À RISQUES</b>		753
<b>1.</b>	<b>Domaines de risques spécifiques</b>	753
1.1.	Rayonnement électromagnétique - Généralités	753
1.2.	Rayonnement optique	755
1.2.1.	Rayonnement ultraviolet – Rayons UV	758
1.2.2.	Éclairage (rayonnement optique visible)	759
1.2.3.	Rayonnement infrarouge - Rayonnement IR	763
1.2.4.	Lasers	764
1.3.	Champs électromagnétiques	768

1.4.	Risques nucléaires - Rayonnements ionisants - Radioprotection	772
1.5.	Autres rayonnements	774
<b>2.</b>	<b>Travaux et lieux de travail particuliers</b>	<b>775</b>
2.1.	Lieux de travail	775
2.2.	Travail sur écran de visualisation - Travail sur ordinateur	778
2.2.1.	Dangers du travail sur écran de visualisation	779
2.2.2.	Mesures de prévention pour le travail sur écran	779
2.3.	Milieu hyperbare - Travaux en immersion	781
2.4.	Chantiers temporaires ou mobiles - CTM	782
2.5.	Dépôts de liquides inflammables	785
2.6.	Espaces confinés	786
2.7.	Lieux présentant des risques dus aux atmosphères explosives	788
2.8.	Travail en hauteur - Risque de chute	789
2.9.	Événements (d'entreprise)	791
<b>3.</b>	<b>Travailleurs spécifiques - Groupes à risques</b>	<b>795</b>
3.1.	Travailleurs occupés isolément	795
3.2.	Jeunes travailleurs	797
3.3.	Étudiants travailleurs - Jobistes	800
3.4.	Travail avec des entrepreneurs - Sous-traitance - Contractants	801
3.4.1.	Dangers et risques lors du travail avec des entrepreneurs et des contractants	802
3.4.2.	Mesures de prévention lors du travail avec des entrepreneurs/contractants	802
3.4.3.	Aperçu des principales recommandations et obligations réglementaires	803
3.5.	Travail intérimaire	806
3.5.1.	Dangers et risques liés au travail intérimaire	807
3.5.2.	Mesures de prévention lors du travail intérimaire	808
3.6.	Travailleuses enceintes - Protection de la maternité	812
3.6.1.	Dangers et risques	812
3.6.2.	Mesures de prévention	812
3.7.	Stagiaires	816
3.8.	Activités sur un même lieu de travail ou sur des lieux de travail adjacents ou voisins	818
3.9.	Travail de nuit et travail posté	819
3.10.	Télétravailleur - Travailleur à domicile	820
3.10.1.	Télétravailleur	820
3.10.2.	Travailleur à domicile	822
3.11.	Personnes avec un handicap	823
<b>4.</b>	<b>Risques spécifiques</b>	<b>825</b>
4.1.	Risques psychosociaux	825
4.1.1.	Dispositions réglementaires	825
4.1.2.	Définitions des risques psychosociaux	826
4.1.3.	Prévention des risques psychosociaux	829

4.1.4.	Moyens d'action du travailleur et procédures en cas de dommage psychique	831
4.1.5.	Rôle et statut des parties intervenantes	834
4.1.6.	Mesures spécifiques relatives au stress	837
4.1.6.1.	Définitions	837
4.1.6.2.	Mesures de prévention du stress	838
4.1.7.	Mesures particulières relatives à la violence et au harcèlement moral ou sexuel au travail	840
4.1.7.1.	Mesures réglementaires obligatoires	840
4.1.7.2.	Prévention de la violence et du harcèlement moral ou sexuel au travail	842
4.2.	Tabagisme au travail	843
4.3.	Chemin du travail - Mobilité	845
4.4.	Alcool et drogues au travail	847
4.5.	Lésions par surcharge - Lésions musculo-squelettiques	849
4.6.	Travail assis – Travail debout	850
<b>5.</b>	<b>Ressources complémentaires</b>	852
5.1.	Bibliographie	852
5.1.1.	Domaines de risques spécifiques	852
5.1.2.	Travaux et lieux de travail spécifiques	853
5.1.3.	Travailleurs spécifiques	854
5.1.4.	Risques spécifiques	856
5.2.	Services, organisations, instances (adresses: voir Organismes belges)	858
5.2.1.	Sous-traitance - Contractants	858
5.2.2.	Travail intérimaire	858
5.2.3.	Stress	858
5.2.4.	Tabac - Alcool - Drogues	858
5.2.5.	Chemin du travail	858
5.2.6.	Aspects psychosociaux - Harcèlement - Violence	859
5.3.	Sites web	859
5.4.	Apps	859
<b>6.</b>	<b>Tableaux</b>	860
<b>XII</b>	<b>ORGANISMES EXTERNES</b>	881
<b>1.</b>	<b>Organismes belges (liste alphabétique)</b>	881
<b>2.</b>	<b>Services externes agréés</b>	909
2.1.	Services Externes pour la Prévention et la Protection au Travail - SEPPT (Code II.3)	909
2.2.	Organismes de contrôle et agréments	910
2.2.1.	Liste des Services Externes pour les Contrôles Techniques - SECT	910

2.2.2.	Liste des organismes de contrôle pour les installations électriques industrielles reconnues par le SPF Économie	912
2.3.	Contrôles réglementaires pour lesquels les services sont agréés	913
2.4.	Autres organismes agréés	914
<b>3.</b>	<b>Services d'incendie - Centres de formation</b>	<b>914</b>
<b>4.</b>	<b>Organismes d'assurance contre les accidents du travail (Loi 10.4.71)</b>	<b>915</b>
<b>5.</b>	<b>Instances et organismes étrangers</b>	<b>916</b>
5.1.	Allemagne	916
5.2.	Canada	916
5.3.	Etats-Unis	916
5.4.	France	916
5.5.	Grande-Bretagne	917
5.6.	Italie	917
5.7.	Luxembourg	917
5.8.	Pays-Bas	917
5.9.	Suisse	917
<b>6.</b>	<b>Instances et organismes européens</b>	<b>918</b>
<b>7.</b>	<b>Instances et organismes internationaux</b>	<b>919</b>
<b>8.</b>	<b>Organismes notifiés</b>	<b>920</b>
<b>9.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>920</b>
<b>XIII</b>	<b>FORMATION, INFORMATION, SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ</b>	<b>923</b>
<b>1.</b>	<b>Formations</b>	<b>923</b>
1.1.	Formation pour les membres des Comités PPT	923
1.2.	Cours de base pour les conseillers en prévention	924
1.3.	Module de base multidisciplinaire et module de spécialisation du premier niveau (anciennement Niveau I) (Code II.4)	927
1.4.	Module de base multidisciplinaire et module de spécialisation du second niveau (anciennement Niveau II) (Code II.4)	927
1.5.	Formation de la ligne hiérarchique	928
1.6.	Analyse du risque et des accidents	929
1.7.	Manutention mécanique - Chauffeurs d'élévateurs - Engins de levage	929
1.8.	Electricité	930
1.9.	Ergonomie	931
1.10.	Incendie - Explosion	931
1.11.	Manutention manuelle	932
1.12.	Médecine et hygiène du travail - Toxicologie industrielle	932



1.13.	Premiers secours - Secourisme - Planification d'urgence - Gestion de crise	932
1.14.	Sécurité routière - Transport	933
1.15.	Formations VCA	933
1.15.1.	Formations pour l'obtention des diplômes Sécurité B-VCA, SCO-VCA et VIL-VCA	933
1.15.2.	Centres d'examen agréés - Tâches à risque	935
1.16.	Cours, examens et modules spécifiques agréés pour coordinateurs en matière de sécurité et de santé sur les chantiers temporaires ou mobiles	936
1.17.	Produits aux propriétés dangereuses (PAPD)	937
1.18.	Risques psychosociaux - Prévention et prise en charge - Personnes de confiance (Code I.3)	937
1.19.	Environnement	939
1.20.	Autres formations	939
<b>2.</b>	<b>Moyens audiovisuels - Vidéos, films, diapos</b>	<b>940</b>
<b>3.</b>	<b>Affiches</b>	<b>941</b>
3.1.	Affiches de sécurité thématiques	941
3.2.	Organismes qui produisent des affiches	941
<b>4.</b>	<b>Bibliothèques en sécurité et santé au travail</b>	<b>942</b>
<b>5.</b>	<b>Normes belges NBN - Normes européennes EN</b>	<b>943</b>
5.1.	Acoustique et Vibrations	945
5.1.1.	Acoustique	945
5.1.2.	Vibrations	946
5.2.	Incendie	948
5.2.1.	Normes relatives au matériel de lutte contre l'incendie, accessoires, matériel de sauvetage, vêtements, moyens d'extinction	948
5.2.2.	Normes relatives au matériel électrique pour atmosphères explosibles	948
5.2.3.	Détection d'incendie	949
5.2.4.	Protection contre l'incendie dans les bâtiments	949
5.2.5.	Résistance au feu - Protection contre l'incendie - Comportement au feu des matériaux	951
5.3.	Electricité	951
5.3.1.	Généralités	952
5.3.2.	Emplacements où un risque d'explosion peut se produire	956
5.3.3.	Compatibilité électromagnétique	958
5.4.	Ergonomie	959
5.4.1.	Généralités	959
5.4.2.	Ergonomie physique - Anthropométrie	960
5.4.3.	Travail sur écran de visualisation	960
5.4.4.	Ergonomie psychologique - Ergonomie des logiciels	961

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

5.5.	Equipements de travail	962
5.6.	Engins de levage, ascenseurs, matériel d'élingage	964
5.7.	Equipement de protection individuelle - EPI	965
5.7.1.	Généralités	965
5.7.2.	Protection individuelle de la tête	966
5.7.3.	Protection individuelle des yeux et du visage	966
5.7.4.	Protection individuelle des voies respiratoires - Appareils de protection respiratoire	967
5.7.5.	Protection individuelle du pied et de la jambe	968
5.7.6.	Vêtements de protection	969
5.7.7.	Protection individuelle contre les chutes	971
5.7.8.	Protection individuelle des mains	972
5.7.9.	Protection individuelle de l'ouïe	973
5.7.10.	Protection individuelle contre les chocs électriques	973
5.7.11.	Protection individuelle pour services d'incendie	974
5.8.	Echelles, échafaudages	974
5.9.	Confort thermique	975
5.10.	Couleurs, signaux de sécurité et marquage	976
5.11.	Eclairage	976
5.12.	Atmosphères des lieux de travail	977
5.12.1.	Agents chimiques	977
5.12.2.	Lieux avec risque d'explosion	978
5.13.	Agrément - Certification - Accréditation	980
5.14.	Systèmes de management (qualité, conditions de travail, environnement)	981
5.15.	Sécurité des machines - Activités de normalisation euro- péennes	982
5.16.	Ergonomie - Activités de normalisation européennes	982
5.17.	EPI - Activités de normalisation européennes	983
<b>6.</b>	<b>Brochures de la Direction générale Humanisation du Travail (SPF ETCS)</b>	<b>983</b>
<b>7.</b>	<b>Nouvelles technologies de l'information relatives au bien-être au travail</b>	<b>983</b>
7.1.	Sélection de quelques adresses de sites Web pour démarrer sur Internet	983
7.2.	Sélection de banques de données relatives au bien-être au travail	984
<b>8.</b>	<b>Apps pour le conseiller en prévention</b>	<b>984</b>
<b>9.</b>	<b>Tableaux</b>	<b>985</b>

<b>XIV</b>	<b>DONNÉES STATISTIQUES SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	995
<b>1.</b>	<b>Accidents du travail</b>	995
1.1.	Sources des statistiques des accidents du travail	996
1.2.	Données statistiques	996
1.2.1.	Chiffres globaux	997
1.2.2.	Accidents par secteur d'activité	997
1.2.3.	Indice de risque – Risque aggravé	997
1.2.4.	Analyse des données d'accidents du travail	998
1.2.5.	Etudes sur les accidents du travail	1000
1.2.6.	Commentaire sur les statistiques des accidents du travail	1001
<b>2.</b>	<b>Maladies professionnelles</b>	1004
2.1.	Sources des statistiques des maladies professionnelles	1004
2.2.	Commentaire sur les données statistiques – Évolution jusqu'à 2016	1005
<b>3.</b>	<b>Autres ressources</b>	1009
3.1.	Littérature	1009
3.2.	Sites web avec statistiques	1009
<b>4.</b>	<b>Tableaux</b>	1011
<b>XV</b>	<b>ABRÉVIATIONS</b>	1039
<b>XVI</b>	<b>UNITÉS, MESURES ET SYMBOLES</b>	1067
<b>1.</b>	<b>Aperçu des unités SI</b>	1067
1.1.	Unités SI de base	1067
1.2.	Exemples d'unités SI dérivées	1068
<b>2.</b>	<b>Unités en dehors du SI en usage avec le SI et unités fondées sur des constantes fondamentales</b>	1070
<b>3.</b>	<b>Constantes physiques dans le système SI</b>	1072
<b>4.</b>	<b>Table de conversion</b>	1072
<b>5.</b>	<b>Multiplés et sous-multiplés décimaux</b>	1073
<b>6.</b>	<b>Nombres apparaissant fréquemment</b>	1074
<b>7.</b>	<b>Bibliographie</b>	1074

## Registre alphabétique